

Dauversière, par contrat passé entre eux à la Flèche, le 16 avril 1653, de faire partie de la recrue qui allait partir prochainement pour Villemarie. (*De Lafousse, notaire.*) Il signa de sa main ce contrat, ainsi que la déclaration qu'il fit, le 20 juin, dans la rade de Saint-Nazaire, d'avoir reçu, en avancement de ses gages, la somme de cent quatorze livres. (*Belliotte, notaire.*) Zélé pour défendre la colonie contre les Iroquois, il s'enrôla, en 1663, dans la milice de la Sainte-Famille, & entra dans la 19^e escouade, dont il fut élu caporal.

13^e VIGUEUX,

Charles, de la ville de Senlis, s'engagea, le 14 avril 1653, par contrat passé à la Flèche entre lui & M. de la Dauversière, à faire partie de la recrue, & signa lui-même l'acte de cet engagement. (*De Lafousse, notaire.*)